

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021

ETAIENT PRESENTS : BILLON Pascale, BUTAUD Josette, FRANÇOIS Sandrine, POULLAILLON Karine, RENIER Annick, BLANC David, CETTIER Patrick, LUBAC Jean-François, MEUGNIER Didier, NURY Yvan, PEYROT Alain, REVERCHON Bernard

ABSENTS : DESESTRET Mireille, RENIER Annick (excusées), ZAMPICCOLI Christine, MAIRE Julien

SECRETAIRE : NURY Yvan

Le PV du 1^{er} mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, la convention avec l'association « Ecole du chat à Valence » et l'achat de terrain à Cance-Doux et le retrait de la délibération pour la vente de terrain. Accord du conseil.

Vote du taux des taxes directes locales

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (18,78 %) est transféré aux communes. Le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 32,78 % (soit le taux communal de 2020 : 14 % + le taux départemental de 2020 : 18,78%).

Le conseil décide de ne pas augmenter ces taxes, taxe sur le foncier bâti : 32,78 % et taxe sur le foncier non bâti : 62 %

Contribution au fond unique logement en Ardèche

Le Conseil Départemental de l'Ardèche par l'intermédiaire du Fonds Unique Logement (FUL) apporte des aides à des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou pour s'y maintenir. Le Président du Conseil Départemental sollicite les communes ou CCAS pour une participation. Accord du conseil pour contribuer au FUL sur la base de 0.40 € x 805 h soit un montant de 322 € pour l'année 2021.

Provisions pour recouvrement des créances

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la constitution de provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. La DGFIP préconise de provisionner les sommes dues depuis plus de deux ans au taux de 15%. Il est décidé de constituer une provision pour créances douteuses d'un montant de 2 500 € au budget 2021.

Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020 de la commune

Investissement

Dépenses

Prévu : 553 045.46 €
Réalisé : 114 312.04 €
Reste à réaliser : 49 000.00 €

Recettes

Prévu : 553 045.46 €
Réalisé : 254 524.16 €
Reste à réaliser : 14 000.00 €

Fonctionnement

Dépenses

Prévu : 954 496.37 €
Réalisé : 323 286.78 €

Recettes

Prévu : 954 496.37 €
Réalisé : 942 937.42 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 38 352.62 €
Fonctionnement : 619 650.64 €
Résultat global : 658 003.26 €

Le compte administratif et le compte de gestion 2020 sont adoptés à l'unanimité.

Vote du budget

Le conseil approuve les dépenses et recettes du budget 2021 de la commune :

Section de fonctionnement : 1 179 300.00 €

Section d'investissement : 611 816.20 €

Location logement A de la Maison Daru

Accord du conseil pour signer le bail du logement A de la Maison Daru suite au changement de locataire. Le loyer est de 549 €, les charges mensuelles de 110 € avec réajustement en décembre.

Convention pour interventions musicales en milieu scolaire

L'école publique a décidé de reconduire les séances d'interventions musicales pour l'année scolaire 2021/2022. Le coût de cette prestation s'élève à 1 800 € (15 séances d'1h pour les 3 classes). Accord du conseil.

Demande de subvention au SDE 07

Le S.D.E. (Syndicat Départemental d'Energies) de l'Ardèche est sollicité pour une aide pour financer la rénovation thermique du bâtiment du presbytère pour la fourniture et la pose des fenêtres, des portes d'entrée ainsi que pour l'isolation extérieure et l'isolation des combles.

Contrats d'assurance des risques statutaires

Le Conseil charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative pour les contrats d'assurance des risques statutaires garantissant les frais laissés à charge pour les agents CNRACL et IRCANTEC.

Convention avec l'association « Ecole du chat de Valence »

David Blanc, a contacté l'association « Ecole du chat de Valence » suite à la prolifération de chats errants au hameau de la Tuilière.

Une convention doit être signée pour encadrer la mise en place d'une action qui vise à réguler les populations de chats errants par la capture et la stérilisation qui permettent de contrôler leur reproduction.

La commune doit s'engager à verser une participation annuelle. Accord du conseil pour une participation de 1 000 €.

Achat terrain à Cance-Doux

Le Syndicat des eaux, Cance-Doux, propose de céder à la commune pour l'euro symbolique, la parcelle ZO N° 4 de 880 m² au lieu-dit « Les Gardes » sur laquelle se trouve un réservoir qui n'est plus en service.

Les frais afférents à cette cession seront à la charge de la commune. Accord du conseil.

Divers

La réunion avec Arche Agglo prévue le 13 avril 2021 pour le projet de territoire est reportée à une date ultérieure.